




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17 / 03 / 2026

Dossier complet le : 28 / 04 / 2026

N° d'enregistrement : F-028-26-C-0008

1 Intitulé du projet

PARKING DES POINTES - CREATION D'UN PARKING PROVISOIRE DE 751 PLACES

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ORANO RECYCLAGE

Raison sociale

ORANO RECYCLAGE ETABLISSEMENT DE

N° SIRET

81743959900033

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale Madame

Monsieur

Nom

JEAN

Prénom(s)

ANTOINE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences | ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un parking provisoire pour les salariés d'Orano sur des parcelles en prairie près de la zone d'activités de Digulleville. Le site Orano La Hague s'étend sur 300 hectares avec, en complément, une zone de 50 hectares louée à nos entreprises partenaires pour leur besoin propre lié à l'exploitation et la maintenance de notre site.

4.2 Objectifs du projet

Les travaux de travaux publics vont permettre la création d'un accès unique depuis la RD 203 et de 7 voies permettant de desservir de part et d'autre des stationnements. Plusieurs moyens de locomotion permettent d'arriver sur notre site, notre réseau de transport en commun accessible à l'ensemble des personnels devant se rendre sur Orano La Hague, le réseau de transport en commun de Cap Cotentin et les véhicules personnels. Au vu de la croissance de notre site qui accueillera plus de 1000 collaborateurs supplémentaires dans la période 2026/2030, mais aussi de l'afflux de personnels d'entreprises qui participeront à la construction de nos différents projets dans la période, nous avons entrepris de développer nos capacités de parking. Nous avons en projet d'intégrer un parking à étage (plus de 2000 places) qui sera réalisé sur une emprise de parking existant, nous faisant perdre temporairement 600 places de parking. Par ailleurs, nous constatons chaque jour aux abords du site, environ 400 véhicules mal stationnés faute de place. C'est pour ces raisons que nous devons mettre à disposition, dans la période de construction de ce parking à étage (2026/2029), des mesures compensatoires pour permettre la sécurisation des différents axes routiers aux abords du site. Ces mesures se traduisent par un renforcement

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux commenceront au mois de juin 2026 ou en septembre 2026. Espaces publics : - le terrassement, la plantation et l'équipement en mobilier de 6 195m² d'espaces verts aménagés (soit 41 % de la surface du projet, ils contribuent à la gestion des eaux pluviales) - le terrassement, la structuration, le revêtement de la voirie véhicules, avec espaces verts d'accompagnements (contribuant à la gestion des eaux pluviales), (environ 25000m³ de déblais seront laissés en stock sur une parcelle jouxtant la parcelle aménagée pour pouvoir être remis en œuvre à la fin du permis précaire) - le déploiement le long des espaces publics de tranchées communes pour accueillir les réseaux enterrés (éclairage public). Les nuisances pour les riverains et l'impact éventuel sur l'environnement seront limitées au maximum et des mesures particulières seront mises en place en fonction de l'avance du chantier. Les voiries et autres aménagements paysagers respecteront les niveaux altimétriques existants afin de ne pas perturber le libre écoulement des eaux. La gestion des eaux pluviales se fera de manière collective via des noues de transfert, un réseau pluvial et des bassins tampons qui seront dimensionnés pour une occurrence de pluie trentennale. Ils seront réalisés par l'aménageur et plantés. Les bassins se videront par débit de fuite. Les ouvrages de gestion des eaux pluviales seront réalisés dès le commencement des travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le fonctionnement de ce parking provisoire que nous avons nommé « parking des pointes », permettra de stationner les véhicules en toute sécurité aux abords de la RD 203. Les personnels se regrouperont sur un quai aménagé avec un abri bus (inclus dans la parcelle en limite de la RD), afin que nos navettes desservant déjà nos parkings existants prennent en charge les personnels pour les déposer à l'entrée de notre site. Ce fonctionnement par navette permet de limiter les flux de véhicules aux abords immédiats du site, et de sécuriser les déplacements. Une fois le parking à étage terminé et les aménagements routiers opérationnels, le parking des pointes sera démantelé, le terrain sera remis en état initial au moyen des terres (végétales et déblais) qui auront été stockées à proximité, comme explicité dans la demande. Tous les matériaux qui auront servi à l'aménagement seront évacués et/ou recyclés dans d'autres projets.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-Permis de construire. -Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (dossier technique en cours et sera déposé en cas de non-soumission à évaluation environnementale).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EMPRISE DU PROJET STATIONNEMENT SEMI PERMEABLE VOIRIES EN ENROBE ESPACES VERTS | (24303, m ²) (10045, m ²) (8063, m ²) (6195, m ²) |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

LA commune de LA HAGUE est soumis au RNU.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF la plus proche du projet est située à 250m. Il s'agit de la ZNIEFF de type I "Hêtraie du Château de Beaumont" (identifiant 250008144). |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de la HAGUE a un accès au Littoral. |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La réserve naturelle la plus proche du projet est située à 5Km Il s'agit de la réserve naturelle de la mare de Vauville (identifiant FR3600030). |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|-----------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe a 400m du site Natura 2000 (ZSC) " LANDES ET DUNES DE LA HAGUE" Le formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura2000 sera rempli lors du DLE. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est conçu pour suivre au maximum le terrain naturel. Hypothèse à confirmer techniquement lors des missions de maîtrise d'œuvre. Seule la terre végétale et les déblais seront mis en stock provisoire sur une parcelle à proximité pour être remise en œuvre lorsque le parking sera remis en état |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | aucun équipement est prévu |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site est actuellement un herbage. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe a 400m du site Natura 2000 (ZSC) " LANDES ET DUNES DE LA HAGUE" Le formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 sera rempli lors du DLE. Le projet gèrera l'intégrité de ses eaux pluviales et sera rejetées par débit de fuite. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone de DIGUEVILLE a fusionné avec la commune de LA HAGUE qui est couverte par le Règlement National d'Urbanisme |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet engendrera une legere augmentation du trafic automobile de par la construction d'un parking |
| | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet sera legerement source de bruit du a la circulation des vehicules. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe a proximite de la RD203. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Lors de la phase de terrassement, il pourra se produire ponctuellement des vibrations, notamment au moment du compactage |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les vibrations ne seront que temporaire, le temps des travaux |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet engendrera des emissions lumineuses par le biais de l'eclairage public, mais elles seront tres limitees. Eclairage du strict minimum (10lux moyen environ avec detecteur de presence) |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? | | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Si oui, dans quel milieu ? | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La parcelle concernée par le projet est actuellement un herbager. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

D'après les éléments recensés : - Aucune zone naturelle d'inventaire ou réglementaire (ZNIEFF ou Natura 2000) n'est au droit du projet, - Aucun périmètre de monument historique n'affecte la zone d'étude. - Aucun périmètre de protection de captage n'est présent sur le projet. La zone d'étude n'abritant aucun environnement naturel d'intérêt : avec la présence d'un herbage depuis de nombreuses années ne permet pas de disposer d'une faune et d'une flore d'intérêt. Le site ne présente pas d'enjeux concernant la biodiversité. La gestion des eaux pluviales par débit de fuite sera réalisée au droit du projet via des aménagements hydrauliques et végétalisés.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des mesures prises en compte pour protéger les biens et personnes seront détaillées dans le DLE.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet devrait être dispensé de l'évaluation environnementale puisque le projet prend place dans la continuité de l'urbanisme existant. Au contraire, le projet va améliorer l'aspect écologique du secteur en créant des zones tampon pour la gestion des eaux pluviales et le développement de la flore par la plantation d'arbres et la diversification des espaces verts par rapport à l'état actuel (herbage). Enfin ce parking a un caractère provisoire et réversible : la parcelle sera remise en état à la fin du permis précaire

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|--|--------------------------|
| 1 | | <input type="checkbox"/> |
| 2 | | <input type="checkbox"/> |
| 3 | | <input type="checkbox"/> |
| 4 | | <input type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

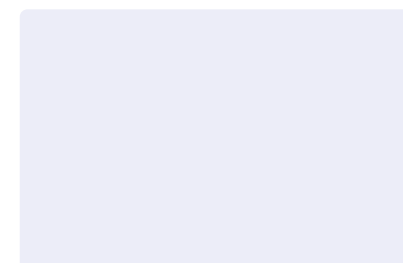
Nom JEAN

Prénom ANTOINE

Qualité du signataire RESPONSABLE SECTEUR SERVICE
GENERAL

À LA HAGUE

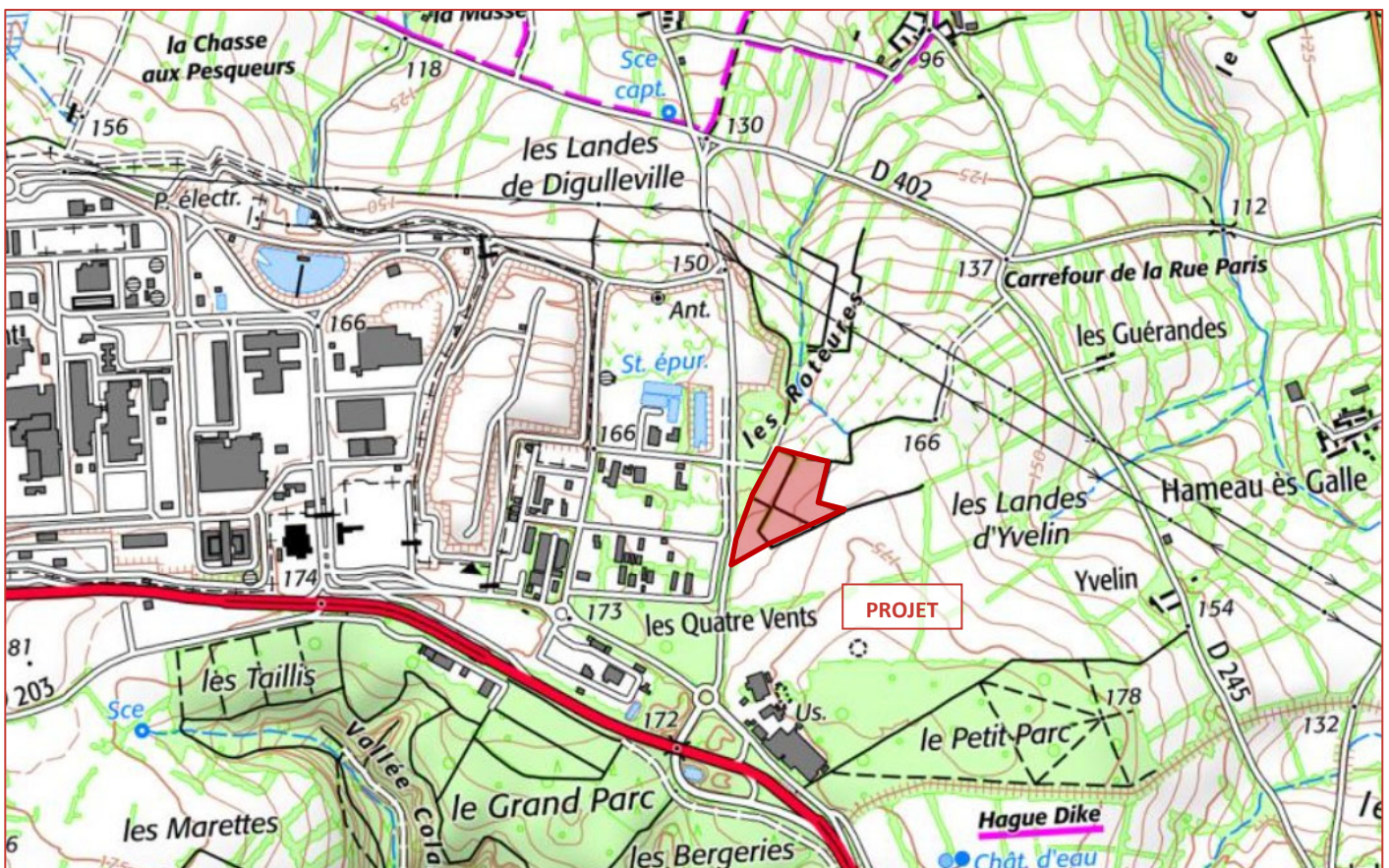
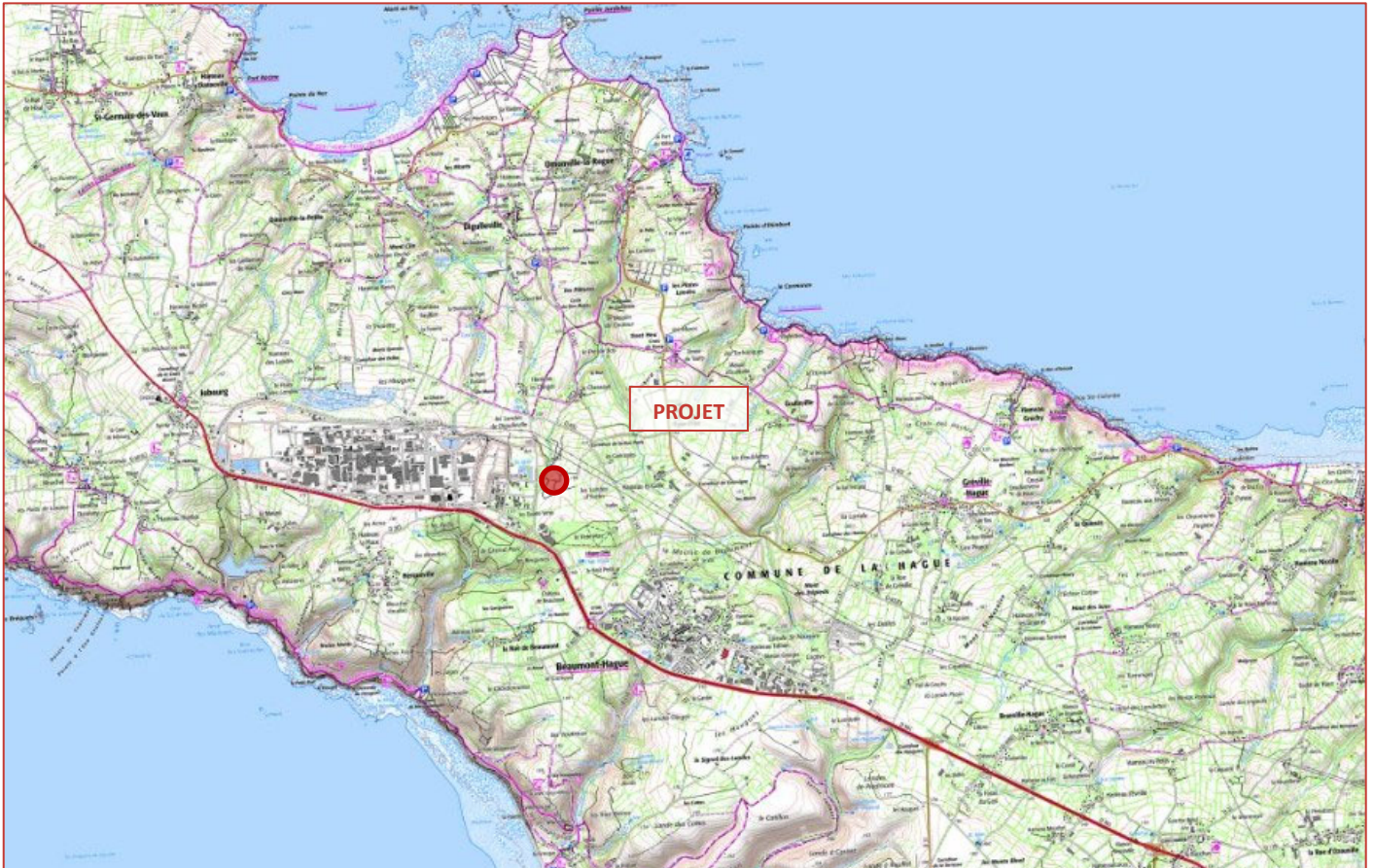
Fait le 09-03-2026 /

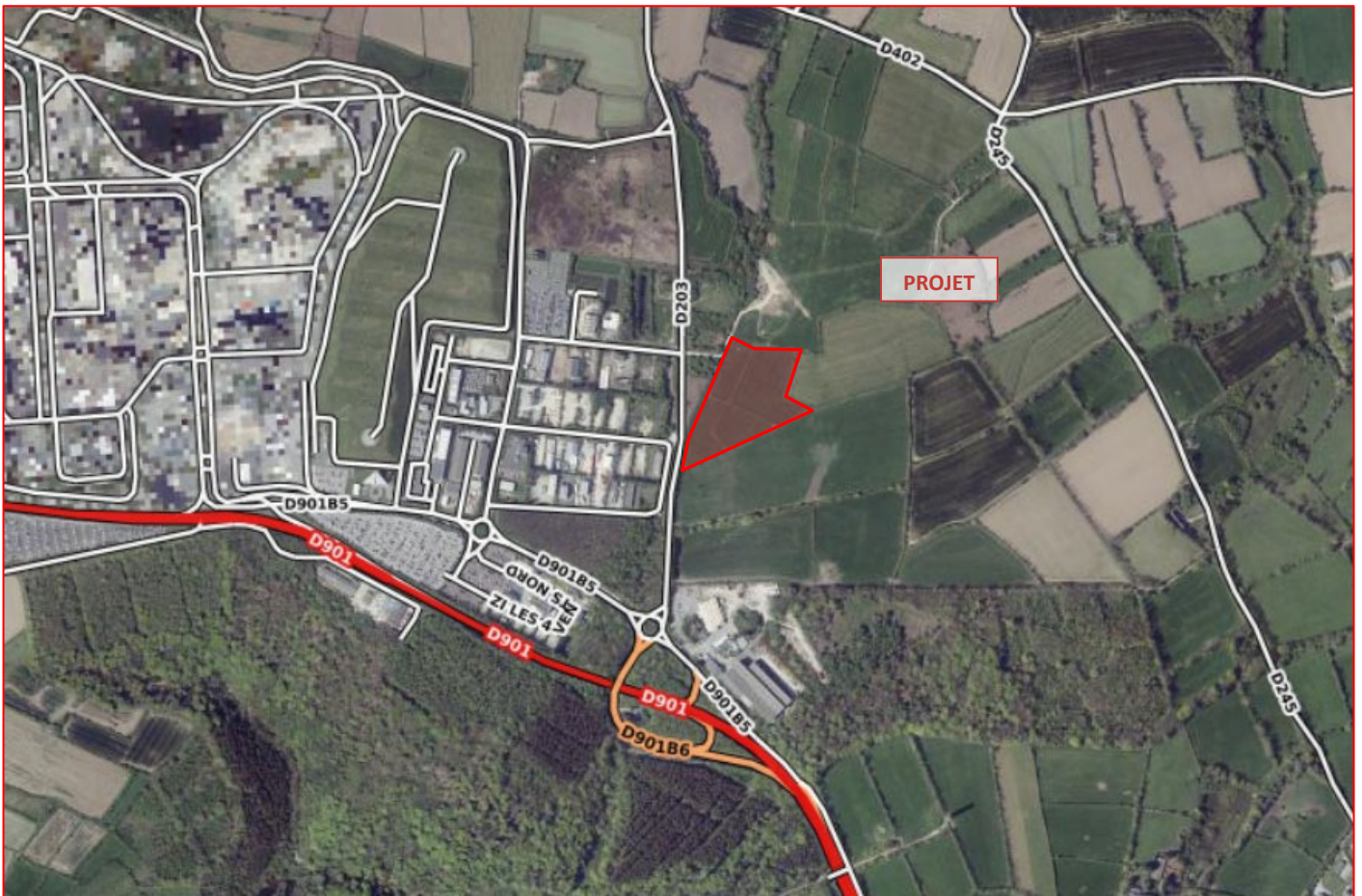


Signature du (des) demandeur(s)

CONSTRUCTION D'UN PARKING DE 751 PLACES PRIVES SUR LA COMMUNE DE LA HAGUE

Contexte géographique







CONSTRUCTION D'UN PARKING DE 751 PLACES PRIVES SUR LA COMMUNE DE LA HAGUE

Etat initial de l'environnement du projet



PLAN D'AMENAGEMENT
ECHELLE : 1/1000



Nouve tampon paysagère 3
 Volume : 200 m³ (161 m³ exigible)
 Surface inondable : 285 m²
 Fond : 155,80 m NGF
 PHE : 156,60 m NGF
 Hauteur d'eau maximale: 0,80 m
 Pente de talus : 1/1
 Débit de fuite cumulé de 5,0l/s (1+2+2l/s)

Nouve tampon paysagère 2
 Volume : 301 m³ (299 m³ exigible)
 Surface inondable : 435 m²
 Fond : 157,10 m NGF
 PHE : 157,90 m NGF
 Hauteur d'eau maximale: 0,80 m
 Pente de talus : 1/1
 Débit de fuite cumulé de 4,0l/s (2+2l/s)

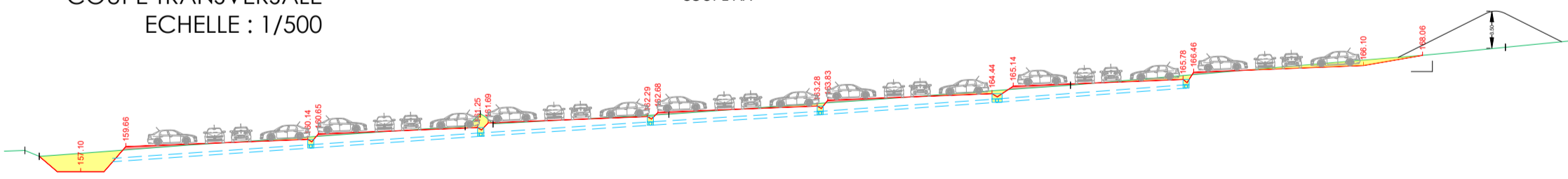
Nouve tampon paysagère 1
 Volume : 273 m³ (248 m³ exigible)
 Surface inondable : 405 m²
 Fond : 158,10 m NGF
 PHE : 158,90 m NGF
 Hauteur d'eau maximale: 0,80 m
 Pente de talus : 1/1
 Débit de fuite de 2,0l/s



| Légende | |
|---------|-----------------------|
| | Voirie légère |
| | Zone de stationnement |
| | Tranchée drainante |
| | Espace vert |
| | Enrobé perméable |
| | Bordure P1 |
| | Bordures T2 |

COUPE TRANSVERSALE
ECHELLE : 1/500

COUPE AA'

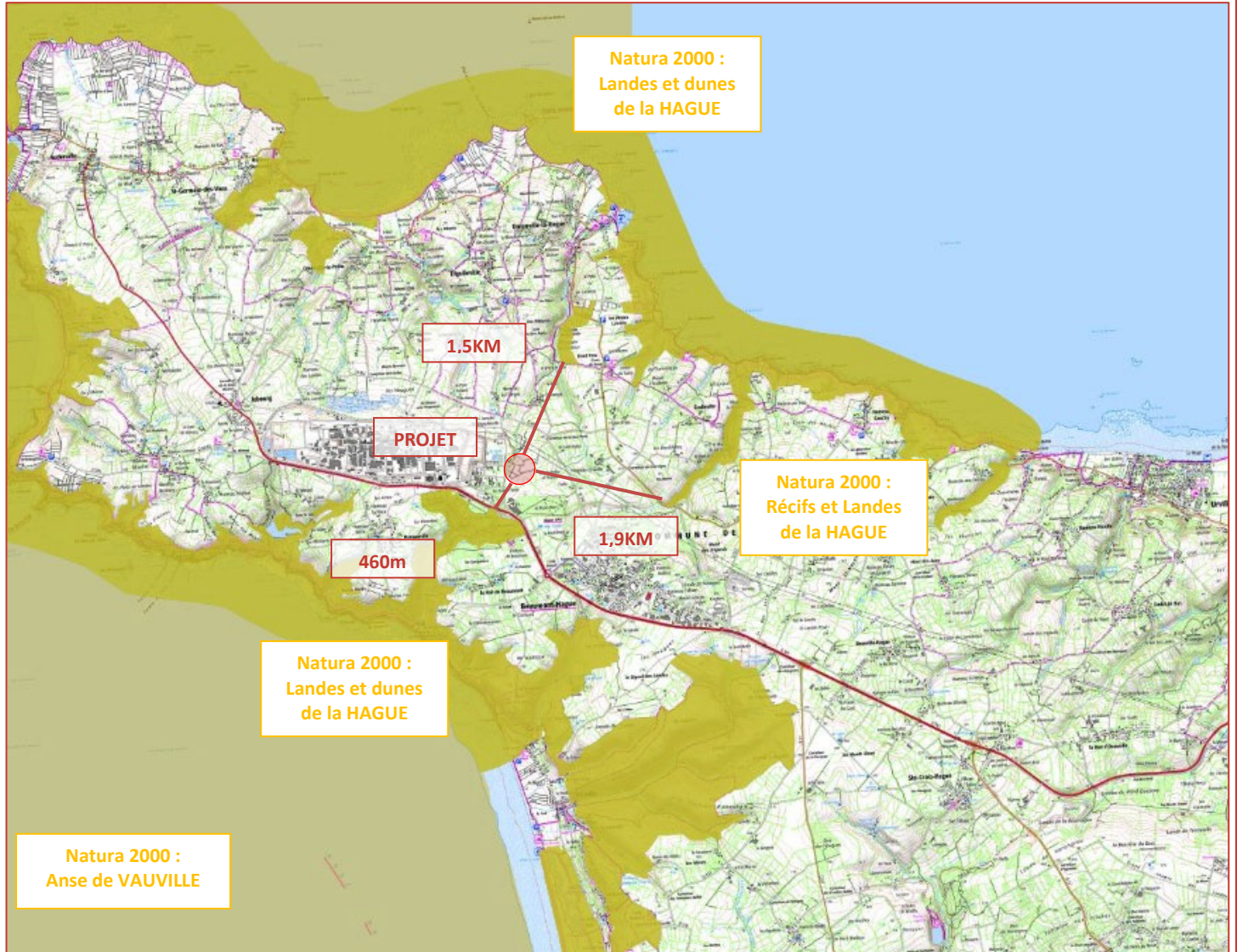




CONSTRUCTION D'UN PARKING DE 751 PLACES PRIVES SUR LA COMMUNE DE LA HAGUE

Plan des abords du projet





**FORMULAIRE SIMPLIFIE D'EVALUATION
DES INCIDENCES NATURA 2000
PETITS PROJETS ET ACTIVITES
Département de la MANCHE (50)**

Avant de compléter ce formulaire, lire attentivement la **notice explicative**.
Attention, ce formulaire ne concerne PAS les manifestations sportives.

1 – Informations générales :

Intitulé de l'opération : Création d'un parking privé de 751 places

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique, association,..) : ORANO

Commune et département : CHATILLON – Département de HAUT SEINE (92)

Adresse : 125 Avenue de PARIS

Téléphone :

Email : antoine.jean@orano.groupe

Références cadastrales du projet : Section AI n° 103, 104, 105, 106 et 107

2 - Sites Natura 2000 concernés :

Votre projet est-il situé dans un ou plusieurs sites Natura 2000 ou à proximité ?

| Nom du site | Numéro du site | En site | A proximité du site |
|------------------------------|----------------|--------------------------|-----------------------------------------------|
| LANDES ET DUNES DE LA HAGUE | FR 2512002 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> à 400 m |
| RECIFS ET LANDES DE LA HAGUE | FR 2500084 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> à 1 900 m |
| | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> à 000 m |

RAPPEL : <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/nature.map#> pour visualiser les sites (sélectionner les sites Natura 2000 dans le bandeau à gauche de la carte)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Liste concernée :

Numéro de l'item :

3 - Caractéristiques du ou des site(s) Natura 2000 concernés

(pour trouver les informations relatives aux sites, veuillez-vous référer à la notice explicative)

Habitats d'intérêt communautaire

| Nom et n° du site concerné | Types de milieux | Concerne mon projet |
|--------------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| LANDES ET DUNES DE LA HAGUE (ZPS) FR 2512002 | | <input type="checkbox"/> OUI, quels milieux : <input checked="" type="checkbox"/> NON |
| RECIFS ET LANDES DE LA HAGUE (ZSC) FR 2500084 | | <input type="checkbox"/> OUI, quels milieux : <input checked="" type="checkbox"/> NON |
| | | <input type="checkbox"/> OUI, quels milieux : <input type="checkbox"/> NON |

Espèces d'intérêt communautaire

| Nom et n° du site concerné | Types d'espèces | Concerne mon projet |
|--------------------------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| LANDES ET DUNES DE LA HAGUE (ZPS) FR 2512002 | | <input type="checkbox"/> OUI, quelles espèces : <input checked="" type="checkbox"/> NON |
| RECIFS ET LANDES DE LA HAGUE (ZSC) FR 2500084 | | <input type="checkbox"/> OUI, quelles espèces : <input type="checkbox"/> NON |
| | | <input type="checkbox"/> OUI, quelles espèces : <input type="checkbox"/> NON |

Autres informations sur le(s) site(s) concernés :

4 - Caractéristiques du projet

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Nature du projet :</u> - emprise : 24 303 m ² ou linéaire : - autres : | <u>Objectifs du projet :</u> Création d'un parking privé de 751 places |
| <u>Description phase de réalisation :</u> - période précise des travaux : ou à défaut, saison(s) : - durée estimée des travaux : - emprise des travaux : 24 303 m ² - autres : | <u>Description phase d'activité ou d'usage :</u> Le projet consiste à la création d'un parking privés L'accès au projet se fait par un aménagement existant au droit de la Route départementale 203. |

Le tableau suivant doit être intégralement renseigné pour une bonne instruction.

Effets : Le projet est-il susceptible d'engendrer :

| Effets du projet / de l'activité | Précisions |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rejets ou prélèvements dans des milieux aquatiques, ou rejets polluants dans l'air <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON | Les ouvrages de rétention des eaux pluviales se vidangent par débit de fuite. |
| Dégradations, destructions du milieu naturel (forêts, zones humides, haies, prairies,..) <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON | L'environnement général actuel est un herbage. |
| Création de pistes, de circulations (même piétonnes), de zone de stockage ou d'espaces artificialisés <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON | L'accès au projet s'effectue par la RD 203. |
| Perturbation de la faune (émission de poussières, de vibrations, de bruit, de lumière,...) et de la flore <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON | |
| Drainage ou assainissement <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON | Assainissement collectif, |
| Autres incidences (ex : introduction d'espèces animales ou végétales non locales,...) <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON | Aucune espèce caractéristique du site Natura 2000 n'été présente sur le site du projet (Zone urbanisée). |

Commentaires :

5 - CONCLUSION

Mettre en parallèle les caractéristiques de mon projet avec les caractéristiques du ou des site(s) Natura 2000 concerné(s) par celui-ci.

La **fiche identité** de chaque site permet de savoir quels effets sont potentiellement défavorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire.

Mon projet risque-t-il d'avoir des incidences sur les habitats et/ou les espèces présents sur le(s) site(s) ?

- NON
 OUI

Dans les deux cas, précisez : La zone d'étude n'abritant aucun habitat naturel ni aucune espèce végétale ni aucune espèce animale reproductrice ou nicheuse, le projet n'induirait aucune incidence sur le site Natura 2000.

Le site du projet ne constitue pas un corridor écologique majeur pour l'ensemble des espèces ayant permis la désignation de la Zones Spéciales de Conservation.

Si OUI, quelles sont les mesures que vous avez pu prendre pour **éviter ou réduire** ces impacts ? (changer la période de travaux, déplacer le lieu du projet,...)

Pièces jointes :

- carte localisant l'opération **et** le(s) site(s) Natura 2000 à proximité **OBLIGATOIRE** – **Annexe 1 et 6**
plan détaillé de l'opération (installations définitives et temporaires, chantier,...)
- photographie(s) de l'existant – **Annexe 3**
- autres : Plan masse sur fond Ortho-Photo – **Annexe 4**

Compte tenu de ces mesures de suppression et/ou de réduction des impacts, mon projet risque-t-il encore d'avoir une incidence sur les habitats et/ou les espèces d'intérêt communautaire du ou des site(s) Natura 2000 concerné(s) ?

NON : pas d'incidences, ce formulaire est à transmettre au service instructeur. S'il valide cette conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation des incidences plus détaillée.

OUI : incidences. L'évaluation des incidences sur Natura 2000 doit être poursuivie. Pour cela prenez contact avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Seine-Maritime.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à : Le Havre

Par (nom et fonction) : Christophe VEDIEU
Chargé de l'élaboration du présent dossier

Le : 03/02/2026

Signature :



AMÉNAGEMENT DU PARKING PROVISOIRE DES POINTES

DIAGNOSTIC PAYSAGER ET ÉTUDE DE L'AIRE D'INFLUENCE VISUELLE DU PROJET

FÉVRIER 2026

ingé-infra



INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre de son développement, la société Orano envisage de restructurer son système de stationnement.

Afin d'accueillir plus de 1000 collaborateurs supplémentaires dans la période 2026/2030, mais aussi l'afflux de personnels d'entreprises qui participeront à la construction de ses différents projets sur la période, la société a entrepris de développer ses capacités de parking.

Un projet de réalisation d'un parking à étage (plus de 2000 places) sera réalisé sur une emprise de parking existant, ce qui fera perdre temporairement 600 places de parking.

Par ailleurs, Orano constate que chaque jour aux abords du site, environ 400 véhicules sont mal stationnés faute de place.

C'est pour ces raisons que sur la période de construction du parking à étage (2026/2029), il a été décidé de mettre en place des mesures compensatoires pour permettre la sécurisation des différents axes routiers aux abords du site.

Ces mesures se traduisent par un **renforcement des lignes de transports** (travail engagé en concertation avec le réseau de transport Cap Cotentin) mais aussi par l'**aménagement d'une zone de stationnement provisoire d'environ 750 places**.

C'est ce projet qui fait l'objet du présent dossier.

Cette zone de stationnement, bien que provisoire, offrira au personnel d'Orano et de ses entreprises partenaires, un service similaire aux autres parkings déjà existants autour du site, à savoir **une fonction de parking-relais avec une desserte par des navettes** afin d'accéder au site en transport en commun.

CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Le choix d'implanter ce parking-relais provisoire s'est porté sur des parcelles sur la commune de la Hague - commune déléguée de Digulleville, situées le long de la RD203, face à la zone d'activités de Digulleville.

Il s'agit plus précisément des parcelles cadastrées 163AI-103, 163AI-104, 163AI-105, 163AI-106 et 163AI-107.

Les parcelles concernées forment un ensemble triangulaire d'environ 25500 m².

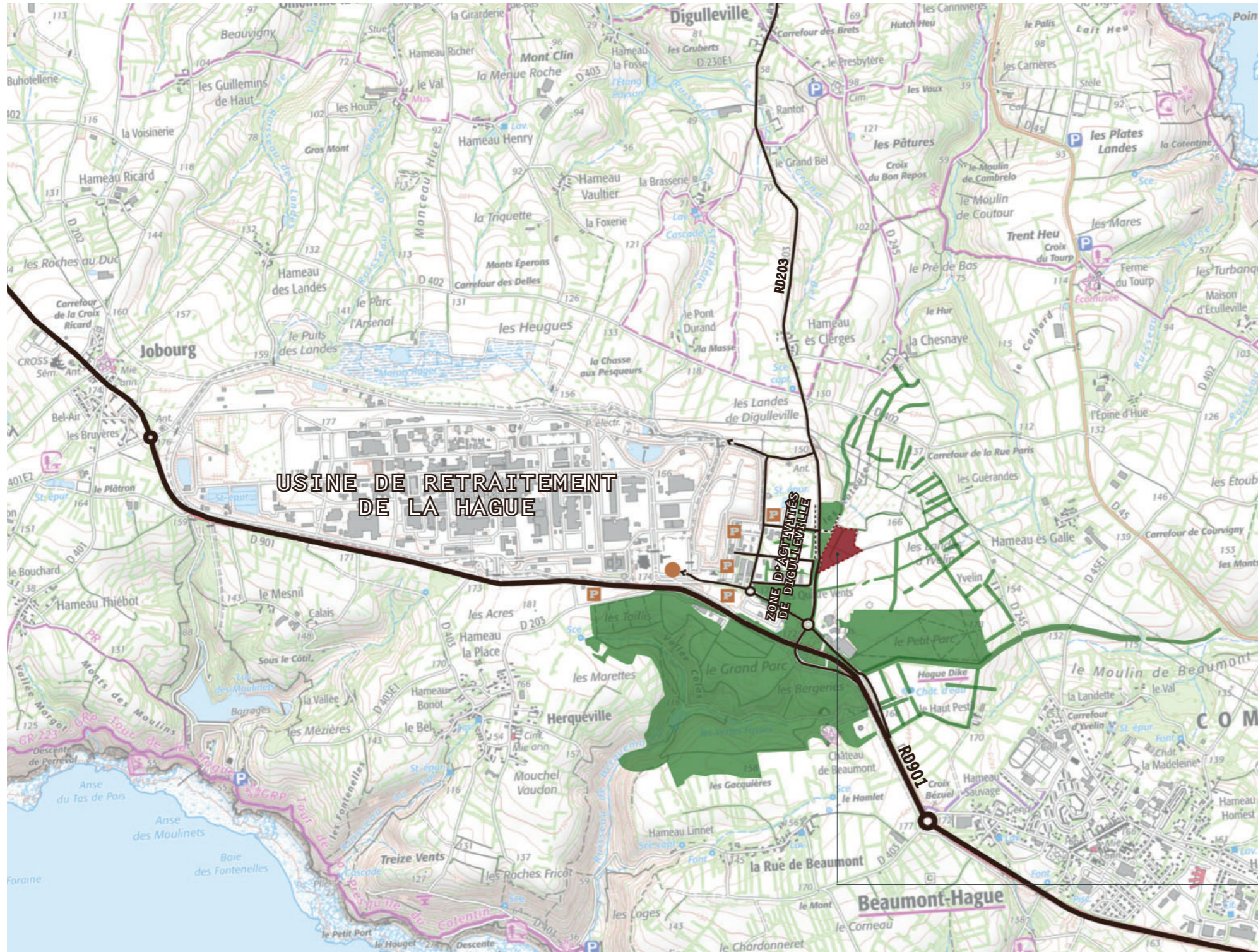
Elles jouxtent la route départementale 203 et on y accède facilement soit depuis le nord par cette même départementale, soit depuis le sud depuis la RD901.

Cet atout permettra d'inclure facilement le parking-relais au réseau des parking-relais déjà existants, la boucle des navettes en sera seulement légèrement allongée.

PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les parcelles, comme l'ensemble de la partie centrale de la pointe de La Hague font partie du site inscrit La Hague.

Le périmètre aux abords du Monument Historique 'Beaumont-Hague Retranchement' ou «Hague Dike» vient frôler la pointe de la parcelle la plus au Sud du projet (163AI-107).



terrain dédié au projet

> voir page 5 le schéma présentant les terrains de manière plus précise

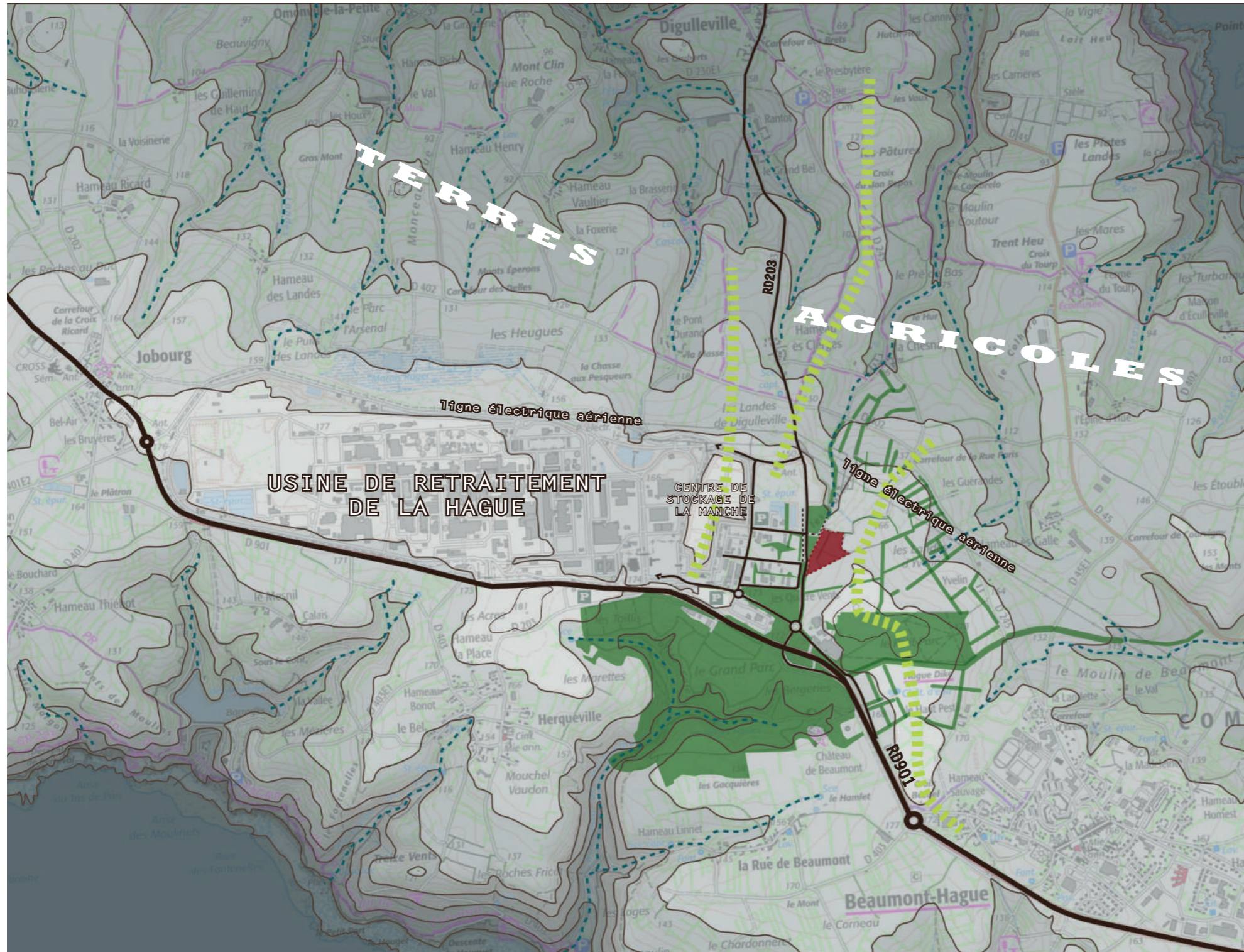
Le site de projet dans son contexte

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>légende</p> <p>principales composantes:</p> <ul style="list-style-type: none">  voies de desserte principales autour du site de projet  maillage bocager  boisement | <p>fonctionnement:</p> <ul style="list-style-type: none">  Accueil du site de l'usine de retraitement Orano et gare routière  parkings-relais existant autour de l'usine de retraitement <ul style="list-style-type: none"> > parking des Murets au sud de la RD901 > parking des Landes et des Genêts au plus près de l'entrée du site Orano > parking Digulleville 2 et des Grégis dans la zone d'activités de Digulleville |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

FICHE D'IDENTITÉ DES PARCELLES:

- «Les Landes de Yvelin» - commune de La Hague
- 163AI-103: 10319 m²
- 163AI-104: 1075 m²
- 163AI-105: 3658 m²
- 163AI-106: 4494 m²
- 163AI-107: 5900 m²
- TOTAL=25446 m²**

Diagnostic paysager



Le site de projet dans son contexte géographique et paysager

légende principales composantes paysagères:

| | | | |
|--|--------------------------------------------------------|--|---------------------------------|
| | voies de desserte principales autour du site de projet | | terrain dédié au projet |
| | maillage bocager | | topographie - courbes de niveau |
| | boisement | | cours d'eau |
| | | | ligne de crête schématique |

ÉTUDE DE L'AIRE D'INFLUENCE VISUELLE

Créer une aire de stationnement de plusieurs centaines de véhicules peut avoir une incidence visuelle importante sur le paysage qui entoure le lieu pressenti pour l'aménagement.

Aussi, mesurer cette incidence est important dans le processus de conception du projet. Cela permet d'identifier les éventuelles faiblesses en terme d'intégration paysagère et ainsi proposer des mesures visant à corriger ces faiblesses et donc limiter l'impact du projet.

Les éléments de compréhension qui figurent sur la carte ci-contre permettent d'établir l'ampleur de l'aire d'influence visuelle du projet sur le paysage qui l'entoure.

On note que les terrains qui accueilleront le projet sont insérés dans une trame végétale importante avec une densité de boisements au Sud qui permet d'écarter un impact visuel sur toute la zone située au Sud de la RD901 et depuis les secteurs habités de Beaumont Hague au Sud-Est.



Vue depuis la RD203 en allant vers le terrain d'étude: fermeture visuelle

Diagnostic paysager

ÉTUDE DE L'AIRE D'INFLUENCE VISUELLE - SUITE



Vue vers l'Ouest et vers le Nord depuis le terrain d'étude.



Vue vers la ligne de crête depuis la pointe Sud du terrain d'étude.

Depuis les terres agricoles et les quelques hameaux situés à l'Est des terrains, le relief est favorable à un impact visuel nul, avec la présence d'une ligne de crête en pointe Est du terrain. Elle crée une bascule visuelle qui isole complètement le terrain de ses parcelles voisines.

Depuis la RD 45 par exemple, les terrains du futur parking provisoire se trouvent protégés par cette ligne de crête et c'est la zone de Digulleville et l'usine de retraitement que l'on voit et non les terrains eux-même.

Depuis le Nord la complexité du relief et du maillage bocager exclut tout impact visuel. Les terrains offrent en revanche une fenêtre sur la mer mais ne seront pas vus depuis la côte.

Depuis l'Ouest ce sont la zone de Digulleville et l'usine de retraitement qui créent un écran visuel pour les terrains du futur parking provisoire.

Ainsi, on peut conclure que l'aire d'influence visuelle du futur parking provisoire est réduite à ses abords directs.

Il y a une covisibilité directe avec la zone d'activités de Digulleville et une vue du terrain sur l'usine de retraitement. Mais à échelle plus lointaine, on peut estimer que l'impact de l'aire de stationnement sera nul. On peut également dire que c'est plutôt le terrain qui constitue un belvédère sur le paysage environnant (voir photo page suivante).



DESCRIPTION DU TERRAIN ET DE SES ABORDS DIRECTS

Les 5 parcelles cadastrales qui composent le terrain d'assiette du projet forment un ensemble triangulaire dont la pointe Sud est située le long de la départementale RD203.

Le terrain est actuellement entièrement dédié à l'activité agricole (prairie de fauche artificielle). Des levées de terre d'environ 1,00m de haut marquent la trace cadastrale.

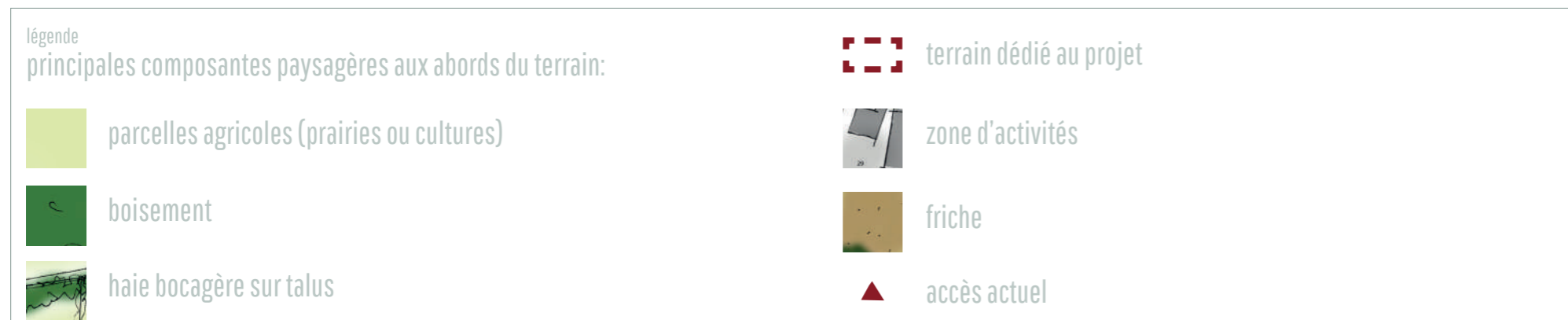
La limite Sud du terrain est elle aussi caractérisée par un talus d'environ 1,00m/1,10m de hauteur. Il est surmonté de quelques végétaux de type saule ou prunellier. On retrouve un peu de végétation également en limite Est avec 2 prunelliers.

L'accès au terrain se fait par un chemin rural situé en partie Nord et depuis la RD203.

périmètre aux abords du Monument Historique «Hague Dike» situé plus au Sud

terrain dédié au projet avec numéros de parcelles

Le site de projet à l'échelle cadastrale



Entre la RD203 et le terrain, il existe une zone boisée plus ou moins en friche avec une grande partie occupée par de la Fougère-Aigle. Les contours Sud, Est et Nord du terrain sont occupés par d'autres parcelles agricoles (prairies ou cultures). Enfin, le terrain fait directement face à la Zone d'Activités de Digulleville, située de l'autre côté de la RD203.

> voir photographies du terrain pages suivantes

VUE D'ENSEMBLE DU TERRAIN DEPUIS SA POINTE SUD



- localisation de la prise de vue
- périmètre de projet



VUE D'ENSEMBLE DU TERRAIN DEPUIS SA POINTE EST



- localisation de la prise de vue
- périmètre de projet





- périmètre de projet
- ▲ localisation de la prise de vue
- sens d'écoulement de l'eau schématisé

RELIEF DU TERRAIN

La pente globale du terrain va d'Ouest en Est, avec un point bas situé vers la pointe Nord-Ouest. Le sens d'écoulement de l'eau est schématisé sur la photo ci-dessous prise depuis le bord de la RD203, et sur le plan ci-contre. Les talus qui matérialisent les limites cadastrales sont composés de terre végétale et sont entrecoupés de passage de largeur suffisante pour laisser passer un engin agricole. voir photos ci-dessous



Talus au coeur du terrain



Prunellier déformé par le vent

VÉGÉTATION

Il n'y a pas de végétation arborée ou arbustive au sein même du terrain, mais, comme énoncé plus tôt, sur ses limites:
 - à l'Ouest, deux prunelliers sur talus (photo ci-contre) ;
 - au Sud, quelques saules sur talus.

Il faut noter que la végétation dans le secteur est fortement soumise au vent. Elle subit l'anémomorphose ou, plus radicalement, peine à survivre tant ce plateau est battu par les vents.

ACCÈS ET LIMITES DU TERRAIN



entrée dans le terrain



LIMITE NORD
TALUS enherbé



LIMITE EST
TALUS enherbé
+ quelques prunelliers



ACCES depuis la RD203 par un chemin rural



LIMITE EST
TALUS enherbé et boisement voisin



terrain d'étude

RD203

LIMITE EST
TALUS enherbé le long de la route

LIMITE SUD
TALUS enherbé + quelques saules



Nature du projet

Le projet consiste en la création d'un parking provisoire pour les salariés d'Orano sur des parcelles en prairie près de la zone d'activités de Digulleville.
Cette opération sera accessible depuis la route départementale 203.

Objectifs du projet

Les travaux de travaux publics vont permettre la création d'un accès unique depuis la RD 203 et de 7 voies permettant de desservir de part et d'autre des stationnements

Plan synthétique du projet



Les travaux débuteront au 2ème trimestre 2026.

Les nuisances pour les riverains et l'impact éventuel sur l'environnement seront limitées au maximum et des mesures particulières seront mises en place en fonction de l'avancée du chantier.
Les voiries et autres aménagements paysagers respecteront les niveaux altimétriques existants afin de ne pas perturber le libre écoulement des eaux.

La gestion des eaux pluviales se fera de manière collective via un réseau pluvial et des noues d'amenées puis tamponnées dans des ouvrages tampon qui seront dimensionnés pour une occurrence de pluie centennale. Ils seront réalisés par l'aménageur et plantés. Les noues se vidangeront par débit de fuite.

Les ouvrages de gestion des eaux pluviales seront réalisés dès le commencement des travaux.

Viabilisation de la parcelle (Elec, fibre). NB : l'ensemble des réseaux nécessaires sont situés au droit du terrain.

Au titre de l'article R. 122-2 et de son annexe du code de l'Environnement, le projet entre dans le champ de l'évaluation environnementale codifiée après examen au cas par cas, au titre de la catégorie suivante :

41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.

SOU MIS A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE APRES DECISION AU CAS PAR CAS POUR :

a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

b) Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 50 unités et plus.

L'opération comprend l'aménagement de 859 places de stationnement pour accueillir les clients et le personnel soumettant le projet à la décision au cas par cas par les services de l'Etat fin de savoir si le projet nécessite une évaluation environnementale ou non.

Au titre de l'article R. 214-1 à R. 214-5 et de son annexe du code de l'Environnement, le projet entre dans le champ de la nomenclature loi sur l'eau codifiée, au titre de la rubrique suivante :

2.1.5.0 REJET D'EAUX PLUVIALES DANS LES EAUX DOUCES SUPERFICIELLES OU SUR LE SOL OU DANS LE SOUS-SOL, LA SURFACE TOTALE DU PROJET, AUGMENTEE DE LA SURFACE CORRESPONDANT A LA PARTIE DU BASSIN NATUREL DONT LES ECOULEMENTS SONT INTERCEPTES PAR LE PROJET, ETANT :

- 1) Supérieure ou égale à 20ha (Autorisation) ;
- 2) Supérieure à 1ha mais inférieure à 20ha (Déclaration).

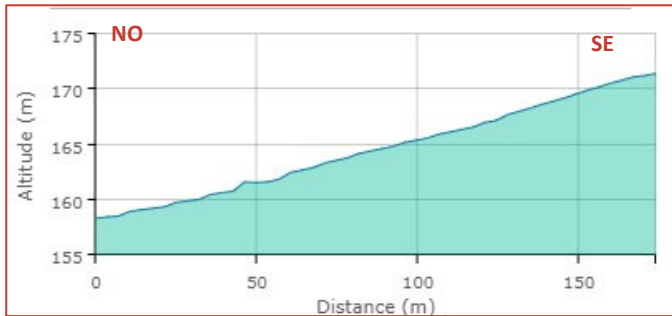
L'opération globale prend place sur **2,43ha** (supérieur au seuil déclaratif), le projet est donc soumis à déclaration préfectorale au titre du code de l'environnement et ne nécessite pas un dossier de Déclaration relatif à la loi sur l'eau.

L'objectif de cette notice complémentaire est de fournir les principaux éléments d'état initial du site et les incidences attendues du projet sur l'environnement, de façon à pouvoir appréhender au mieux les enjeux du projet et éviter au maximum les impacts sur l'environnement.

Géographie

Le projet prend place dans le département de la Manche, sur le territoire communal de LA HAGUE, au niveau de la D203, au Nord-Ouest de la commune.

Le site en position dans le fond de la vallée de la rivière de La Vallée, sur la rive droite. La zone d'étude, d'une superficie de moins de 4ha se présente sous la forme d'un terrain à fort dénivelée en direction de l'Ouest.

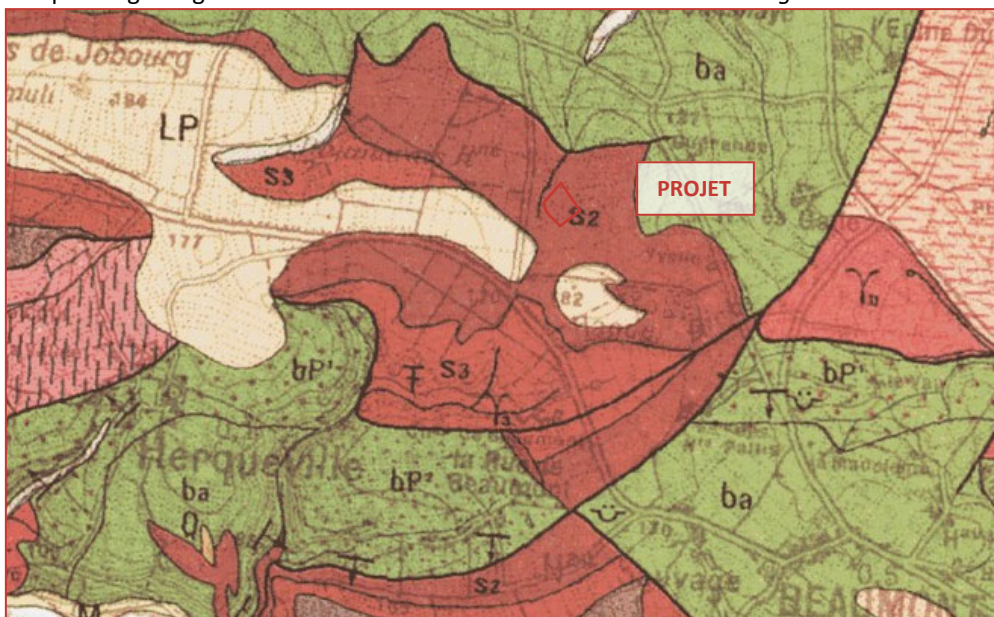


✓ **La zone d'étude est située sur une parcelle herbagée.**

Géologie

La carte géologique de CHERBOURG au 1/50 000 (extrait ci-contre) fournit des informations sur le sous-sol au droit du projet. En fond de vallée, le substrat est constitué par de **Grès armoricain inférieur (S2)**.

Horizon très caractéristique tant par son faciès général de quartzite blanc à grain fin que par son rôle morphologique. Localement, on a signalé, à sa base, des quartzites grossiers : on connaît aussi, au nord de l'anse de Vauville, l'existence, dans les grès armoricain, d'unpoudingue à galets avellanaires. La seule trace fossile connue est *Tigillites*.

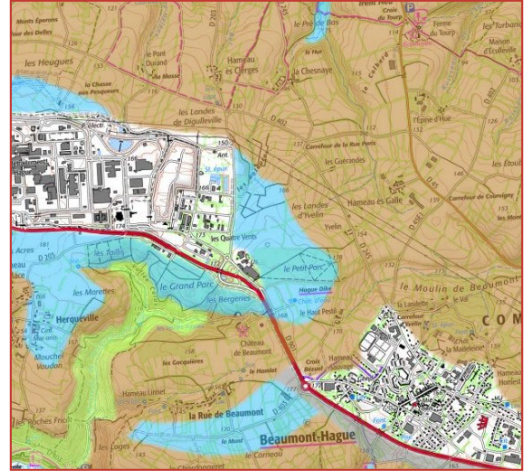


EXTRAIT DE LA CARTE GEOLOGIQUE DE CHERBOURG (DONNEES BRM)

- ✓ **Aucun enjeu géologique n'est recensé sur la zone d'étude.**
- ✓ **Des sondages pédologiques et des tests de perméabilité associés ont réalisés pour s'interroger de la faisabilité de la gestion des eaux pluviales dans le cadre du projet d'aménagement.**

Pédologie

La carte des sols mise à disposition par le SERDA ne permet pas de déterminer le type de sol, sur le périmètre d'étude, la carte disponible sur le site GEOPORTAIL indique au droit du projet la présence de **REDOXISOL**.



Hydrologie

Aucune présence d'eau naturelle stagnante ou courante n'est située au droit du site d'étude cependant la rivière de La Vallée est présente au Nord du projet. Le cours d'eau s'écoule vers le Nord.



↑ EXTRAIT DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE A PROXIMITE DU SITE

Patrimoine naturel

Plusieurs zones et sites naturels d'intérêt patrimonial sont recensés à proximité de la zone d'étude avec notamment l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, mis en œuvre en 1982, où on distingue deux types de ZNIEFF :

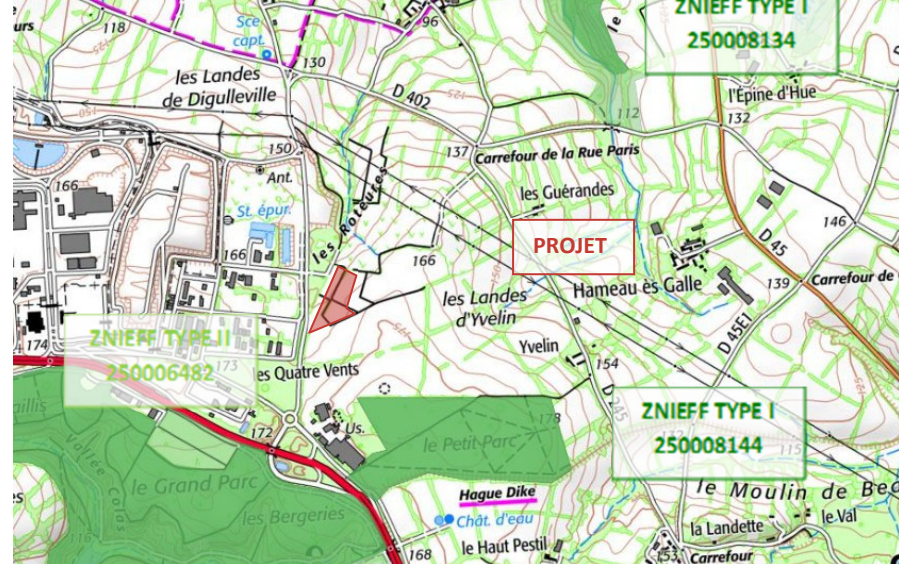
Type II :

-LA HAGUE (N°250006482).

Type I :

-HETRAIE DU CHATEAU DE BEAUMONT (N°250008144).

-LANDES ET FALAISES D'OMONVILLE-LA-ROGUE (N°250008134).



En ce qui concerne les zones Natura 2000, aucune d'entre elle n'est présente au droit du projet ou sur la commune, les zones Natura 2000 de type habitat ou oiseaux les plus proches sont dans l'estuaire de la Seine.

Type Habitats : LANDES ET DUNES DE LA HAGUE (N°FR2512002) ;

Type Oiseaux : RECIFS ET LANDES DE LA HAGUE (N°FR2500084).

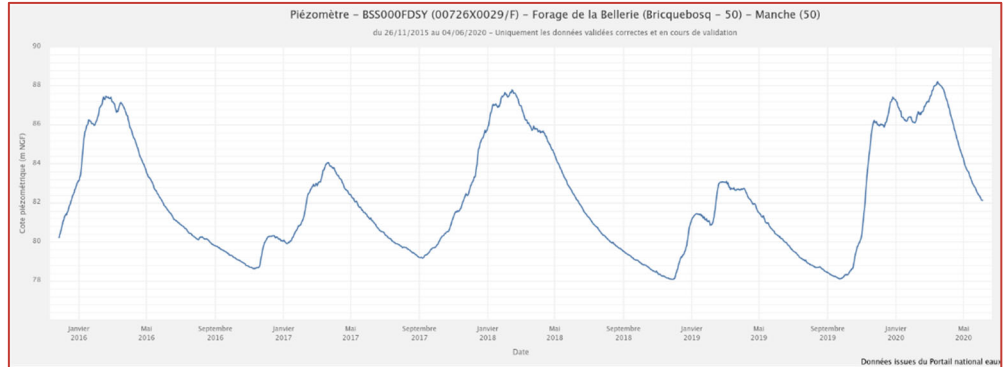


- ✓ Le projet s'insère en périphérie de l'urbanisation existante. La parcelle est un herbager, elle ne présente pas d'enjeu écologique actuel.
- ✓ Aucune zone d'inventaire ou réglementaire n'est répertoriée sur la zone d'étude.
- ✓ Le projet a intégré la qualité environnementale environnante dans sa conception : dimension éco-paysagère et respect du patrimoine végétal local (utilisation d'espèces rustiques).

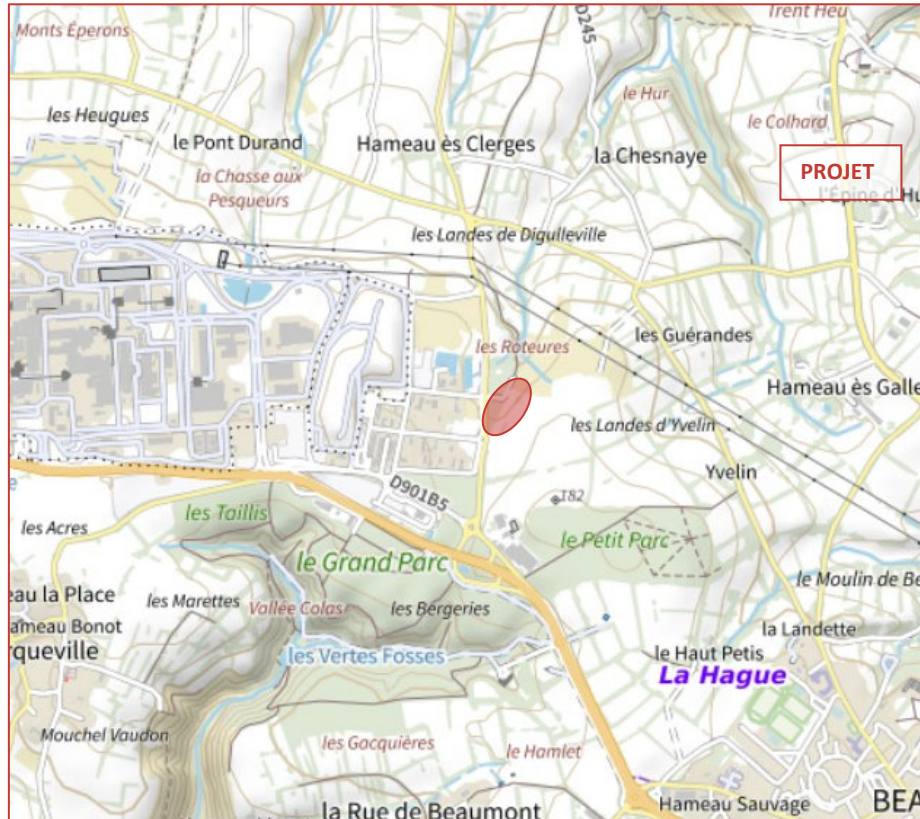
Hydrogéologie

Une masse d'eau souterraine est identifiée au droit du projet avec :
 - Socle du massif armoricain dans le bassin versant de sa source à l'embouchure.

Le toit de la nappe est situé entre 87 et 88mNGF pour les basses et moyennes eaux où le projet est situé à des altitudes entre 78 et 79mNGF, la Zone Non saturée est de l'ordre de 67m d'épaisseur en hautes-eaux ainsi l'enjeu sur la nappe est faible.



Le projet n'est pas situé en Périmètre de Protection du captage. Ainsi l'enjeu sur la ressource en eau souterraine est faible.



↑ EXTRAIT DE LA CARTE DES CAPTAGES DE CARTEAUX.ATLASANTE.FR

Usages

En limite péri-urbaine, le site représente un environnement entièrement fermé, occupé actuellement par un herbage et des talus limitrophe.



Patrimoine historique

A partir de la base Mérimée (données du Ministère de la Culture), il est possible de savoir si le site est inclus au sein d'un périmètre de protection au titre des Monuments historiques. Ce statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de l'intérêt patrimonial d'un bien.

Le site est positionné en dehors de tous sites de protection lié aux monuments historiques, l'avis d'un Architecte des Bâtiments de France n'est pas requis.



Contexte historique

Le retraçage de l'historique du site à l'aide des photographies aériennes ou satellitaires permet d'apprécier l'évolution du site dans le temps comme ci-dessous (données IGN sur remonterletemps.ign.fr).

L'usage du site d'étude (encadré rouge) n'a pas évolué depuis les années 1938 : il est utilisé comme herbage depuis près de 60 ans minimum.



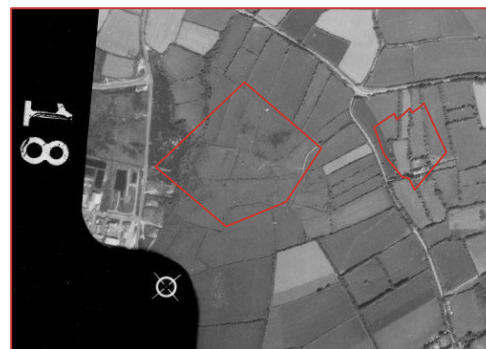
↑ PHOTOGRAPHIE AERIENNE DE 1963



↑ PHOTOGRAPHIE AERIENNE DE 1981



↑ PHOTOGRAPHIE AERIENNE DE 1986



↑ PHOTOGRAPHIE AERIENNE DE 1988



↑ IMAGE SATELLITAIRE DE 2011



↑ IMAGE SATELLITAIRE PRISE EN 2024

Chantier

Concernant l'impact du ruissellement pendant la réalisation des travaux, il sera le même qu'actuellement, c'est à dire un très faible ruissellement vers le milieu naturel.

La phase de travaux consiste à mettre en place des équipements et des mobiliers extérieurs (tentes, ...) et à terrasser l'ancien terrain de tennis et les futures sanitaires/douches. Au-delà des réalisations en elles-mêmes, les travaux supposent aussi l'acheminement et le stockage avant emploi des matériaux et des équipements mis en œuvre. Les effets sont essentiellement liés :

- Aux déplacements et à l'emploi des engins en site propre (bruits de moteurs, signal de recul, percussion des substrats) ;
- A la circulation hors site des véhicules, qui induit une augmentation du trafic mais aussi une modification de la typologie des véhicules fréquentant le secteur (poids lourds) ;
- Au stockage de matériaux.

⇒ **Aucune vulnérabilité particulière n'est à prendre en compte.**

✓ **Installations de chantier**

L'Entrepreneur sera tenu d'avoir en permanence sur site, pendant la durée des travaux, une installation de chantier conforme aux normes d'hygiène et de sécurité et aux exigences du CCAP. Les installations sont précisées dans les plans d'installations de chantier. La circulation des engins, ainsi que leur stationnement, sera étudié pour permettre la poursuite du transit sur cette route dans des conditions satisfaisantes.

✓ **Circulation et stationnement**

La circulation des engins, ainsi que leur stationnement, sera étudié de sorte à permettre dans des conditions satisfaisantes la poursuite du transit sur la route. En particulier, les travaux sous voirie ne pourront pas induire l'interruption du trafic. Une attention particulière sera portée au maintien des accès habituels pour les différents usagers : riverains.

Concernant le plan de circulation de chantier, les accès aux différents sites seront bien indiqués aux entreprises attributaires. Les tronçons de voiries publiques empruntés seront dotés d'une signalisation appropriée. La circulation des engins, ainsi que leur stationnement, sera étudié pour permettre la poursuite du transit sur cette route dans des conditions satisfaisantes. Pour éviter de générer un risque de glissade sur les chaussées, les routes seront nettoyées au minimum quotidiennement.

Le stationnement des véhicules du personnel devra être réduit et optimisé afin de produire le moins de gêne dans les rues voisines ; une réflexion sur l'acheminement du personnel sur le chantier devra être menée par les entreprises.

Le plan d'organisation du chantier prévoit une aire de stationnement des véhicules du personnel.

Les travaux et la signalisation seront effectués conformément à la réglementation.

✓ Gestion des déblais et des émissions de poussières

Lors du stockage des matériaux, ils peuvent, s'ils sont laissés en vrac sur site, être remis en mouvement par le vent, ce qui occasionne des émissions de poussières, ou entraînés par la pluie, ce qui génère des eaux très chargées en matières en suspension. Le stockage en vrac impose la gestion des ruissellements de temps de pluie, en particulier leur décantation avant le rejet dans le réseau pluvial, souterrain ou de surface.

Plusieurs solutions techniques sont envisageables pour réaliser le chantier dans des conditions acceptables de sécurité et de bien être pour les personnes, ainsi que de protection de l'environnement. L'intérêt des méthodes d'excavation et de stockage utilisées sera évalué au regard des préconisations de l'alinéa 7 du II de l'article R.122-5.-I du code l'environnement relatif aux mesures correctives, qui fixe un ordre préférentiel décroissant selon que les mesures permettent d'éviter, de réduire enfin de compenser les effets du projet.

Pour réduire l'effet à la source, le réemploi des matériaux de bonne qualité extraits sur le site comme remblais, permet de limiter les évacuations, ce qui diminue le tonnage de déchets à mettre en décharge. Ce choix réduit aussi les prélèvements de matériaux carrière, ainsi que les flux de camions. Le recours au terrassement par aspiration, ou au stockage des déchets en big bag permet aussi d'éviter les incidences des terrassements. Lorsque les pratiques retenues génèrent des poussières, des mesures correctives doivent être prises :

- Les voiries publiques empruntées par les poids lourds seront nettoyées si besoin ;
- Par temps sec, un arrosage est effectué sur le chantier afin d'humidifier les zones de terrassements ou de démolition, un système visant à diminuer l'émission de poussière durant le transport par camion de déblais, matériaux, est mis en place (bâche ou arrosage de bennes).
- Les épandages de chaux, si requis, seront réalisées lors de conditions climatiques favorables (vents faibles).
- Les découpes de pierre et de béton sur le site sont réalisées avec arrosage pour réduire les projections de poussières. Les découpes et meulages de métal sont faits avec protection d'un écran stoppant les particules incandescentes, si la limite du chantier est à moins de 5 m du lieu de découpe.

✓ Gestion de l'eau

La préservation de la qualité des eaux de surfaces et souterraines suppose le contrôle des installations sanitaires de chantier. Les entreprises devront prévoir l'aménagement d'une aire de lavage et de services pour les engins de chantier. Les eaux de lessivage de cette aire seront récupérées dans un bassin décanteur/déshuileur, puis traitées avant réutilisation, avant leur élimination périodique (rejet dans des canalisations existantes ou transport vers un lieu agréé).

Les engins doivent être récents, bien entretenus, et utiliser une huile non polluante. Le déversement de déchets liquides ou solides est interdit. Le stockage des hydrocarbures et des autres substances nécessaires à la maintenance et à l'entretien mais potentiellement polluantes sera réalisé dans des zones de stockage avec bacs de rétention et mise à disposition de produits résorbants. Le gros entretien des engins n'est pas réalisé sur site.

Les éventuels produits dangereux utilisés sur le chantier seront stockés dans des conditions limitant au maximum le risque de pollution du milieu naturel, avec une sécurisation de l'accès et une signalétique adaptée au risque :

- Stockage sur rétention,
- Stockage dans des cuves équipées de double peau,
- Stockage dans des milieux imperméables et éloignés de zones sensibles,
- Aucun autre stockage ne sera admis en dehors de ces zones qui seront également équipées de moyens de lutte contre l'incendie. L'étiquetage réglementaire de toutes les cuves, fûts, bidons et pots sera surveillé.
- Les réseaux neufs sont mis en œuvre dans le respect des bonnes pratiques reconnues pour ce type de travaux (qualité de matériaux et de la pose).

Cette pose fait néanmoins aussi l'objet d'essais spécifiques, destinés à vérifier le compactage des matériaux encaissants et l'étanchéité des réseaux créés (pérennité de l'équipement et adéquation à sa destination).

Pour les réseaux EP et EU un passage caméra permet une vérification visuelle de la qualité de la pose effectuée. Pour les canalisations AEP, une désinfection est opérée avant la mise en service pour garantir son innocuité.

✓ **Limitation des nuisances sonores et vibrations**

Les matériels et engins de chantier seront conformes à la réglementation. Les travaux seront réalisés en milieu urbain et en domaine propre, mais également à proximité d'habitations.

Pour chaque intervenant, une analyse sur l'impact sonore des travaux devra être réalisée et son organisation adaptée. Les limitations suivantes, conformément à la réglementation, seront respectées :

- Niveau sonore max des engins : 80 dB(A) à 10 m de distance ;
- Niveau sonore maximum des bruits aériens de l'ordre de 75 dB(A) entre 7h00 et 19h00.
-

Un maximum de précautions pour limiter le bruit sera pris par les entreprises présentes sur le chantier :

- Mise en place d'un plan d'utilisation des engins bruyants ;
- Optimisation des approvisionnements et des livraisons, avec un plan de circulation des camions pour éviter les manœuvres intempestives ;
- Programmation des travaux pour limiter la gêne des riverains, notamment limitation des plages d'intervention sur site (interruption de 21h à 6h, ainsi que les dimanches et jours fériés toute la journée). *

La préfabrication en usine des pièces qui peuvent l'être est aussi favorisée.

⇒ **Compte-tenu de la nature des travaux et de l'état initial de l'environnement préalablement détaillé, la phase de chantier n'aura pas d'impact négatif significatif sur l'environnement naturel ou en tant que cadre de vie.**

| | |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Exploitation</p> | <p>Le projet consiste en la création d'un parking pour véhicules légers de 859 places. Compte-tenu de la nature du projet, aucune incidence qualitative négative n'est à attendre en phase exploitation.</p> <p>Durant la phase d'exploitation, les aménagements de gestion hydraulique et paysagers permettront de constituer une trame verte et bleue intéressante. En ce sens, la mise en place du projet va permettre de diversifier le milieu et est positif pour la biodiversité.</p> <p>Les moyens de surveillance de bon état et de bon fonctionnement d'un ouvrage de régulation des circulations d'eaux superficielles sont naturellement liés à sa typologie. Sont présentés ci-dessous les principes de maintenance et d'entretien pour un système de noues et de bassins tampon paysagers.</p> <p>L'ensemble des ouvrages répartis au travers de noues de transfert végétalisées et de bassin tampons paysagers auront un rejet en débit de fuite vers le réseau. Ils devront bénéficier de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat général : Une visite mensuelle, renouvelée après chaque épisode pluvieux exceptionnel, permettra de s'assurer que les ouvrages sont en état (fossés, zones enherbées, bassin). - Prétraitements : les systèmes de traitement seront entretenus de façon annuelle au moins et en tant que de besoin. - Végétation : Les talus et berges doivent être entretenus avec soin, pour éviter la prolifération des rongeurs. Les espaces verts associés devront être fauchés 1 fois par an au moins. Ce type d'opération devra être effectué au moyen d'outillage mécanique de type débroussailleuse, d'un faucardeur fixé sur un bras hydraulique avec un broyeur axial fixé à l'arrière d'un tracteur. <p>Un entretien régulier sera indispensable pour éviter le colmatage et la stagnation des eaux. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un entretien préventif : -Entretien des talus, -Contrôle de la végétation, -Limiter les arrivées de fertilisants dans les noues pour éviter une eutrophisation rapide d'algues néfastes. -Un entretien curatif : -Faucardage avec enlèvement des végétaux, -Élimination de la vase et autres déchets par curage lorsque leur quantité induit une modification du volume utile de rétention <p>Enfin, de façon générale, la surveillance de l'état de l'ouvrage doit être suffisamment soutenue pour qu'il puisse satisfaire à sa destination. Toute anomalie rencontrée lors de la surveillance de l'ouvrage devra être portée à la connaissance des responsables (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, Police de l'Eau si nécessaire). La cause devra en être recherchée (accident, corrosion, effondrement ...), et les remèdes efficaces apportés.</p> |
| <p>Compatibilité avec le SDAGE</p> | <p>Le SDAGE est respecté, dans la mesure où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des techniques limitant les impacts en phase chantier seront été préférées (détail dans le CCTP avec nettoyage sur site, gestion des ruissellements, limitation des émissions de poussière...) - Mise en place d'une gestion des eaux pluviales appropriés avec des solutions basées sur la nature (noue hydraulique, ...) - Les nuisances ont été prises en compte et des solutions techniques ont été apportées, - Aucun milieu sensible susceptible d'être menacé, - Les rejets de déchets seront maîtrisés. |

D'après les éléments recensés :

- Aucune zone naturelle d'inventaire ou réglementaire (ZNIEFF ou Natura 200) n'est au droit du projet,
- Aucun périmètre de monument historique n'affecte la zone d'étude.
- Au sein d'un périmètre de protection éloigné du captage de PONT-DE-METZ.

La zone d'étude n'abritant aucun environnement naturel d'intérêt. Le site ne présente pas d'enjeu concernant la biodiversité.

Le site positionné à proximité d'un cours d'eau ne génère pas d'effet négatif puisque l'ensemble des eaux superficielles seront tamponnées et rejetées au réseau afin de ne pas polluer l'environnement. Une gestion des eaux pluviales par infiltration sera réalisée au droit du projet via des aménagements hydrauliques végétalisés puisque l'entièreté du site est située dans un périmètre de protection éloigné d'un captage destiné à la consommation humaine. La gestion des eaux pluviales permettra d'alimenter le

Le projet n'induit aucune incidence sur les zones naturelles d'intérêt ou réglementaire : ZNIEFF ou Natura 2000.

- ✓ Le projet n'induit aucune incidence sur la biodiversité et intègre la qualité éco-paysagère au travers d'éléments paysagers structurant les futures constructions.
- ✓ Le projet intègre l'enjeu sur la ressource en eau avec la prise en compte du périmètre de protection du captage où l'ensemble des ouvrages hydrauliques seront réalisés de manière étanche et végétalisée. Ceci a pour but de tamponner les eaux de pluie pour une occurrence centennale avec une vidange en débit de fuite vers le réseau pour protéger la ressource en eau in situ.

La vulnérabilité générale de la ressource en eau sera prise en compte, le projet étant compris dans un périmètre de protection de captage.

Toutes les précautions seront prises pour limiter les risques et nuisances (fiabilité, sécurité, ...).

Le projet maîtrisera les aspects environnementaux, dans la mesure où :

- Des techniques limitant les impacts en phase chantier seront préférées,
- Les nuisances seront ciblées et des solutions techniques seront apportées,
- Les travaux dans un milieu relativement anthropisé, compte-tenu des mesures prises seront sans effet sur le milieu, d'autant plus qu'il n'y a pas de milieux sensibles susceptibles d'être menacés,
- Les rejets de déchets seront maîtrisés,
- L'utilisation de produit phytosanitaire ou de biocides ne sera autorisée pour l'entretien des espaces verts sur l'ensemble du projet

Les principes globaux de gestion du projet ont été vus dès la conception du projet afin d'assurer une cohérence globale. Toute modification substantielle fera l'objet d'un porté à connaissance.

Le présent projet a donc intégré dès sa phase de conception les enjeux suivants, de manière à éviter et réduire les incidences en terme :

- D'usages (en phase chantier et exploitation)
- De bruit et vibrations (phase chantier)
- De risques de pollution (phase chantier)





Mandat de dépôt d'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Je soussigné **Mr Antoine JEAN, représentant de la société ORANO Recyclage SA**, ci-dessous désigné comme « Mandant » déclare sur l'honneur donner mandat à la personne ci-dessous désignée comme « Mandataire », aux fins qu'elle dépose numériquement sur le site evaluation-environnementale.ecologie.gouv.fr, le dossier de ma demande **d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**, Article R.122-3-1 du code de l'environnement, relative au projet de **CONSTRUCTION D'UN PARKING PROVISoire POUR LES SALAIRES – ROUTE DEPARTEMENTALE 203 SUR LA COMMUNE DE LA HAGUE (50)**

Cadre réservé au MANDANT :

Si personne morale :

Organisme : **ORANO RECYCLAGE SA**

SIRET : **817 439 599 000 33**

Adresse du siège social : **Site de La Hague RTE DEPARTEMENTALE 901**

Code postal et ville : **50 440 LA HAGUE**

Représentée par :

Nom : **JEAN**

Prénom(s) : **ANTOINE**

Cadre réservé au MANDATAIRE :

Nom de la personne en charge du dossier : **VEDIEU**

Prénom(s) de la personne en charge du dossier : **CHRISTOPHE**

Organisme : **ECOTONE INGENIERIE**

SIRET : **508 223 393 00028**

Adresse du siège social : **8 RUE DU DOCTEUR SURIRAY**

Code postal et ville : **76600 LE HAVRE**



Fait à **LA HAGUE**

Le **09/03/2026**

Signature du mandant :

Signature du mandataire :



Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents de l'Etat en application du code de l'environnement. Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Direction Générale de la Prévention et des Risques. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Paris, le 26 mars 2026

Autorité environnementale

Nos réf. : AE/26/182

Vos réf. :

Affaire suivie par : François Vauglin

Tél. : 01 40 81 61 93

Courriel : francois.vauglin@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Examen au cas par cas n° F-028-26-C-0008 relatif à la construction du parking provisoire des Pointes à La Hague (50) : demande de compléments

Par envoi reçu à l'Autorité environnementale le 17 mars 2026, vous avez adressé, pour examen et décision au cas par cas, un dossier relatif à la création du parking provisoire des Pointes à La Hague.

Votre dossier fait apparaître que le parking temporaire dont la création est souhaitée offrira 751 places pour répondre aux besoins d'environ mille places découlant de :

- l'indisponibilité d'environ 600 places d'un parking existant pendant la construction en lieu et place d'un parking à étages,
- la résorption des véhicules chroniquement mal stationnés, évalués à 400 par jour.

En complément, le besoin devrait être aussi traité par un renforcement des lignes de transport en commun, un travail étant engagé avec Cap Cotentin.

En outre, le « diagnostic environnemental simplifié » joint au dossier mentionne la création d'un parking de 859 places.

En conséquence, pouvez-vous :

- préciser le nombre de places et la superficie du parking temporaire à créer,
- spécifier le besoin en déplacements correspondant aux mille places de stationnement pour véhicules légers manquantes, par exemple à partir du nombre moyen de passagers par véhicule,
- indiquer la capacité complémentaire qui serait encore disponible dans les transports en commun existants et celle qui reste à développer pour répondre au besoin en déplacements.

En outre, le caractère temporaire du parking à créer est mentionné sans précision d'un calendrier de démantèlement, ni si d'autres interventions sont ultérieurement prévues ou envisagées sur les parcelles concernées.

Il apparaît ainsi que la construction du parking des Pointes est une opération constitutive d'un projet comprenant la création d'un parking à étages et impliquant des constructions, aménagements et l'accueil

Orano Recyclage
Antoine Jean
125 avenue de Paris
92320 Chatillon



Autorité environnementale

d'un effectif en forte croissance sur le site de La Hague. Sous réserve d'une analyse plus détaillée à l'aune du tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement, ce projet d'ensemble pourrait être systématiquement soumis à évaluation environnementale. Ainsi, ces éléments, leur contexte, leur calendrier, y compris le cas échéant celui de l'évaluation environnementale du projet d'ensemble, doivent être fournis en l'état actuel des connaissances pour apprécier l'articulation de l'opération présentée avec ce projet, et donner une visibilité sur la mise en œuvre des procédures associées et de la démarche « éviter, réduire, compenser ».

La date de réception des éléments manquants sera le point de départ du délai de 35 jours ouvert pour la décision de l'autorité environnementale.

Le rapporteur



François Vauglin

Ministère de la transition écologique et solidaire
Tour Séquoia
92055 La Défense Cedex

Réf : AE/26/182

Objet : Compléments d'information

Beaumont-Hague, le 28/04/2026

Orano Recyclage

Etablissement de La Hague
Beaumont Hague
50444 La Hague Cedex
Siret : 817 439 599 00033
Tél. : +33 (0)2 33 02 60 00

Monsieur le Rapporteur,

Comme suite à votre demande de précisions en date du 26 mars 2026 (Réf. : AE/26/182) concernant notre projet de parking provisoire, vous trouverez ci-dessous les compléments d'information demandés :

Nous vous confirmons que le projet de parking provisoire est bien de 751 places sur une superficie de 2,43 ha, actuellement en herbage. Des comptages réguliers indiquent actuellement qu'environ 400 véhicules sont mal stationnés quotidiennement.

La construction programmée d'un parking silo va consommer environ 600 places de stationnements sur un parking existant. Il est donc impératif de créer un parking de substitution jusqu'à la complète réalisation du futur parking définitif, sans compromettre le fonctionnement quotidien du stationnement.

La durée maximale prévisionnelle du parking provisoire sera de 5 ans, compte-tenu des études – y compris réglementaires – et travaux nécessaires pour la réalisation du parking silo définitif. A l'issue de ce délai maximal, aucune intervention ultérieure sur les parcelles concernées par le parking provisoire n'est prévue, exceptée la remise en herbage de ces 2,43 ha.

Parallèlement, une étude est effectivement en cours par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, autorité organisatrice de la mobilité, pour le renforcement des lignes de transports en commun et nous avons engagé des démarches d'incitation au covoiturage auprès de nos salariés afin d'optimiser les déplacements.

Il est donc impératif que ce projet puisse se concrétiser très rapidement sans compromettre le déroulé global des opérations ultérieures. Ainsi, l'évaluation environnementale du projet d'ensemble intégrera ce parking provisoire dans la séquence ERC ainsi que les modalités de remise en état des parcelles.

Comptant sur une suite favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Rapporteur, l'expression de notre considération.